

DECISION
PAR DELEGATION DU PRESIDENT DE LA METROPOLE

N° D 2019-04-112 DU 8 AVRIL 2019

SERVICE DES ASSEMBLEES - Renouvellement de l'adhésion de Brest métropole à l'Association des Maires du Finistère (AMF 29) pour l'année 2019

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-9 et L5211-10,

Vu les délibérations du conseil de Communauté C 2014-04-041 et 042 du 11 avril 2014 respectivement relatives à l'élection du Président et à la détermination du nombre de postes de Vice-Président-e-s, C 2014-04-043 du 11 avril 2014, C 2016-12-199 du 16 décembre 2016, C 2017-03-010 du 17 mars 2017, C 2017-12-179 du 11 décembre 2017, C 2018-01-001 du 8 janvier 2018 et C 2018-12-201 du 21 décembre 2018 du conseil de métropole relatives à l'élection des Vice-Président.e.s,

Vu la délibération du conseil de Communauté C 2014-04-044 du 11 avril 2014 délégrant certaines attributions au Président et autorisant leur délégrant à des Vice-Président-e-s,

Vu les arrêtés donnant délégrant de fonctions et de signature aux Vice-Président.e.s de Brest métropole,

Vu l'arrêté A 2019-02-0026 du 4 février 2019 donnant délégrant d'attributions à des Vice-Président.e.s,

CONSIDERANT

Que l'Association des Maires du Finistère a pour objet de faciliter aux Maires et Présidents d'EPCI, l'exercice de leur fonction,

Que cette association, lieu d'information et de conseil, permet la mise en commun des activités et expériences pour mener à bien l'administration des communes et structures intercommunales,

Que la Métropole de Brest, adhérente depuis de nombreuses années, prend une part active à l'activité de l'association,

DECIDE

Article 1^{er} :

Brest métropole renouvelle son adhésion à l'Association des Maires du Finistère pour l'année 2019.

La cotisation pour l'année 2019 s'élève à **9 500.43 €**.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

BREST, le huit avril deux mille dix-neuf

Le Vice-Président Délégué,

Thierry FAYRET